

Politique

Autor(en): **alg / ap**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Politique

Au Grand Conseil neuchâtelois

Partage des emplois dans l'administration cantonale

Le Grand Conseil a voté, dernièrement, à une large majorité, une proposition de Claude Borel (soc.) de partager des emplois dans l'administration cantonale. La situation économique difficile que connaît le canton justifie pleinement l'étude de cette mesure : chaque mise au concours dans l'administration entraîne, ces derniers mois, un nombre de candidatures toujours plus important.

Cette division des postes de travail pourrait aussi être une expérience précieuse pour les défenseurs du travail à temps partiel. Juste pour prouver que, pour l'employeur, ce n'est pas forcément la mer à boire, comme on continue de le prétendre dans certains milieux.

Suppression des inégalités entre filles et garçons dans les écoles neuchâteloises

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a voté massivement une proposition de la Commission chargée du projet de loi sur la scolarité obligatoire qui vise à « supprimer dans les meilleurs délais les inégalités qui subsistent encore entre garçons et filles dans les écoles neuchâteloises et à veiller à ce que les mêmes possibilités de formation soient offertes aux jeunes gens et aux jeunes filles ».

Seuls, quelques hommes bien intentionnés n'ont pas soutenu cette proposition, n'osant pas « voir des inégalités là où il n'y a que des différences »...

Certes — Constitution oblige — chaque politicien est d'accord avec ce postulat. Reste à savoir s'ils sauront se mettre d'accord sur ce que sont les « meilleurs délais ».

A entendre le porte-parole du gouvernement, Jean Cavadini, la volonté est plutôt de rien bousculer. D'y aller de façon « raisonnable et calme, en bon ordre », vu qu'une bonne centaine de dispositions fédérales doivent déjà être revues...

On voit ce que cela, parfois, veut dire. ● (alg)

Valais : un retour attendu

L'ex-conseillère nationale Gabrielle Nanchen vient d'annoncer sa prochaine entrée politique. En effet, si son parti le veut, elle sera candidate à l'élection au Conseil des Etats cet automne prochain.

« Deux femmes têtes de liste chez les socialistes », titrait le *Nouvelliste*, faisant allusion ainsi à la conseillère nationale sortante Françoise Vannay.

Quand verra-t-on enfin le *Nouvelliste* titrer « Sept hommes têtes de liste chez les PDC » ? ● (ccr)

Au Grand Conseil vaudois : deux nouvelles députées

La session extraordinaire de février commence (au moment où nous mettons sous presse) par l'assermentation de deux nouvelles députées :

Anne-Marie Bergdol, médecin, socialiste, bien connue des associations féminines puisqu'elle est membre du comité du Centre de liaison.

Françoise Ostermann, marionnettiste, militante gépéiste active.

Ces nominations portent à 25 le nombre de femmes au Grand Conseil (soit 12,5 %). ● (ap)

Un projet de loi intéressant les femmes (VD)

Le Grand Conseil vaudois va discuter au mois de mai d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle. Le projet est un tel monument — 113 articles — que la commission chargée de l'examiner n'a pas pu terminer ses travaux pour la session de février.

Quelques articles traitent de la réinsertion professionnelle et du recyclage ; l'Etat encouragerait et contrôlerait l'organisation de certains cours ; il pourrait subventionner ces cours au taux de 25 %. Encore faut-il qu'il n'y ait pas de modifications de ces articles et qu'une majorité des députés les acceptent. Affaire à suivre donc ! ● (ap)

Bureau de la condition féminine neuchâtelois : à petits pas... décidés !

Au moment même où le Conseil d'Etat fribourgeois nomme officiellement une commission pour les questions féminines, le gouvernement neuchâtelois, lui, reste sur sa réserve et refuse semblable proposition formulée par l'ADF.

Non par principe, dit-il, mais pour une question d'opportunité...

On ne ferme pourtant pas tout à fait la porte en haut lieu : quand l'ADF aura formé elle-même une telle commission et qu'elle aura rassemblé un dossier avec des propositions concrètes touchant à la législation et aux faits, en ce qui concerne la situation de la femme et les discriminations dont elle fait l'objet, elle pourra revenir frapper à la porte du Château — opportunément, cette fois, espérons-le !

En attendant, la commission pourra bénéficier régulièrement des rapports des Départements et de renseignements officiels fournis par l'administration, ce qui lui confèrera un caractère semi-officiel.

La balle est donc maintenant dans le camp de l'ADF, bien décidée à ne plus retarder désormais la création de « sa » commission. Composée vraisemblablement de membres des associations féminines, mais élargie à des représentants des milieux syndicaux, politiques et d'autres partenaires sociaux. Parallèlement, l'ADF étudiera l'opportunité de déposer une motion au Grand Conseil demandant la création d'un bureau de la condition féminine. ● (alg)

Associations

Union des Femmes : initiative originale (GE)

Depuis cet automne l'Union des femmes se préoccupe d'une façon concrète des difficultés qu'entraîne pour les familles le maintien à domicile de parents très âgés. Ces derniers cohabitent parfois avec leur ou leurs enfants qui sont eux-mêmes souvent à l'âge de la retraite. La charge peut être lourde, matériellement et psychologiquement. Des réunions-conseils gratuites, ouvertes à tous, ont lieu le mardi de 17 à 18 h., tous les 15 jours, au Centre médical de gériatrie, 8 rue du Nant (Eaux-Vives), au 3^e étage, avec la collaboration du médecin-chef du Centre.

La compétence d'un médecin spécialisé, l'échange entre personnes vivant une situation semblable, ont donné des résultats positifs, encourageant l'Union des Femmes à poursuivre ces entretiens.

Pour tous renseignements : tél. (022) 35 64 47.

Nouveau groupe féministe à Lausanne

Un groupe d'initiative de l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes) s'est constitué à Lausanne à la suite du Congrès de l'OFRA auquel plusieurs Vaudoises assistaient. Membres du groupe lausannois de Coordination féministe, celles-ci s'intéressaient depuis une année déjà à l'organisation nationale de l'OFRA puisque les premiers contacts avec ses représentantes avaient été pris en janvier 1982. Le Congrès de Saint-Gall a levé les dernières hésitations des Lausannoises de la Coordination féministe, qui ont décidé de constituer, en vue de la création ultérieure d'une section, un groupe d'initiative.

Ce groupe organise, le 8 mars au soir, un débat sur le thème : le féminisme aujourd'hui (Programme détaillé en page 9.)

Adresse du groupe : OFRA-Lausanne, case postale 205, 1000 Lausanne 17.

Travail

Réinsertion : Une classe « spéciale » (BE)

Près de cent vingt demandes de renseignements ont afflué lorsque l'Ecole d'infirmières-assistantes du Jura bernois (implantée à Moutier et Saint-Imier) a annoncé son intention d'ouvrir une classe « spéciale » pour une volée dite « de réinsertion professionnelle ». La formation d'infirmière-assistante est accessible dès 18 ans (sans limite d'âge supérieure) et l'école a enregistré depuis l'an passé